

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

**RAPPORT
DU CONSEIL DU COMMERCE
ET DU DÉVELOPPEMENT**

**Volume II
(Trente et unième session)**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 15 (A/40/15)



NATIONS UNIES

New York, 1986

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Cote des documents

Les documents de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et ceux du Conseil du commerce et du développement et de ses principaux organes subsidiaires sont identifiés comme suit :

Première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	E/CONF.46/-
Sessions ultérieures de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	TD/-
Conseil du commerce et du développement	TD/B/-
Commission des produits de base	TD/B/C.1/-
Commission des articles manufacturés	TD/B/C.2/-
Commission des invisibles et du financement lié au commerce ..	TD/B/C.3/-
Commission des transports maritimes	TD/B/C.4/-
Comité spécial des préférences	TD/B/C.5/-
Commission du transfert de technologie	TD/B/C.6/-
Commission de la coopération économique entre pays en développement	TD/B/C.7/-
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme	TD/B/WP/-
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives	TD/B/RBP/-
Série de documents d'information du Conseil	TD/B/INF./-
Série de documents du Conseil émanant d'organisations non gouvernementales	TD/B/NGO/-

Les trois volumes des Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, sont les suivants : vol. I, Rapport et Annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.IP.D.6), contenant notamment les résolutions et décisions de la Conférence; vol. II, Résumés des déclarations faites par les chefs de délégation et comptes rendus analytiques des séances plénières (numéro de vente : F.83.II.D.7); vol. III, Documentation de base (numéro de vente : F.83.II.D.8).

Les cotes des résolutions et des décisions des sessions de la Conférence se composent d'un nombre en chiffres arabes, suivi de "(II)", "(III)", "(IV)", "(V)" ou "(VI)", selon le cas; par exemple : 1 (II), 36 (III), 85 (IV), 101 (V), 136 (VI), etc.

Les cotes des résolutions et des décisions du Conseil se composent d'un nombre en chiffres arabes, qui est le numéro d'ordre de la résolution ou de la décision, suivi entre parenthèses d'un nombre en chiffres romains indiquant à quelle session la disposition a été prise.

Comptes rendus analytiques

Les comptes rendus analytiques éventuels des débats des séances plénières de la Conférence et des séances de ses comités de session, ainsi que du Conseil, sont désignés par la cote affectée à l'organe en question (voir plus haut), suivie des lettres "SR". Il n'a pas été établi de comptes rendus analytiques des débats de la cinquième session. Depuis janvier 1976, il paraît, pour chaque session du Conseil, un rectificatif unique à la série "SR" qui fait partie du volume des Documents officiels de la session (DT/B/SR... et Corr.). Ce volume comprend aussi la table des matières des comptes rendus analytiques de la session et, jusqu'à la vingt-cinquième session comprise (septembre-octobre 1982), l'ordre du jour de la session, tel que le Conseil l'a adopté, ainsi qu'une liste des documents relatifs à l'ordre du jour de la session. A sa vingt-neuvième session (septembre 1984), le Conseil a décidé de renoncer désormais aux comptes rendus analytiques de ses séances plénières.

Annexes

Les documents choisis pour figurer parmi les documents imprimés d'une session du Conseil paraissent en tant qu'annexes aux Documents officiels du Conseil, sous la forme de fascicules brochés correspondant aux divers points de l'ordre du jour.

Suppléments

Les Documents officiels du Conseil comprennent les suppléments numérotés ci-après :

<u>Supplément No</u>	<u>Trentième session</u>	<u>Cote</u>
1	Rapport du Conseil, partie I : résolution) et décisions))	
1A	Rapport du Conseil : actes)	TD/B/1049
2	Rapport de la Commission des transports maritimes sur sa onzième session	TD/B/1034
3	Rapport de la Commission du transfert de technologie sur sa cinquième session	TD/B/1035
4	Rapport de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce sur la première partie de sa onzième session	TD/B/1044
5	Rapport de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce sur la seconde partie de sa onzième session	TD/C/1045
6	Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa neuvième session	TD/B/1053

Quatorzième session extraordinaire

1	Rapport du Conseil, partie I : décisions)	
)	
1A	Rapport du Conseil : actes)	TD/B/1062

Trente et unième session

1	Rapport du Conseil, partie I : résolutions et décisions)	
)	
1A	Rapport du Conseil : actes)	TD/B/1077
2	Rapport de la Commission des produits de base sur sa deuxième session extraordinaire		TD/B/1041
3	Rapport du Comité spécial des préférences sur sa treizième session		TD/B/1052
4	Rapport de la Commission des produits de base sur sa troisième session extraordinaire		TD/B/1057

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
NOTE LIMINAIRE		viii
I. INTRODUCTION	1 - 13	1
A. Ordre du jour	3	1
B. Election du Bureau	4 - 5	1
C. Composition et participation aux travaux	6 - 12	2
D. Résolutions et décisions requérant l'attention ou une décision de l'Assemblée générale	13	4
II. RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A SA TRENTE ET UNIEME SESSION		5
A. Résolutions		5
B. Décisions		5
C. Autres décisions		5
III. DECLARATIONS FAITES A LA 678ème SEANCE, LE 27 SEPTEMBRE 1985, AU SUJET DES RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL		23
A. Résolution 319 (XXXI) - Action spécifique en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral		23
B. Résolution 325 (XXXI) - Vers la transformation technologique des pays en développement dans le secteur pharmaceutique		23
C. Résolution 326 (XXXI) - Transfert et développement de la technologie : problèmes qui se posent dans les secteurs d'importance critique pour les pays en développement		23
D. Décision 323 (XXXI) - Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : lieu, date et durée		25
E. Rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs		26

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
ANNEXES	
I. Ordre du jour de la trente et unième session du Conseil du commerce et du développement tel qu'il a été adopté à sa 671ème séance, le 16 septembre 1985	30
II. Résumé et conclusions du Président - Le commerce et le développement, la dette et la coopération économique internationale	32
III. Documents transmis à l'Assemblée générale par le Conseil du commerce et du développement : résultats de la troisième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie	35
IV. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil	47

NOTE LIMINAIRE

Le vingt et unième rapport annuel du Conseil du commerce et du développement 1/ est présenté à l'Assemblée générale conformément à la résolution 1995 (XIX) adoptée par l'Assemblée le 30 décembre 1984. Le rapport 2/ concerne la période allant du 28 septembre 1984 au 27 septembre 1985 et se compose des rapports sur les première et seconde parties de la trentième session ordinaire, tenue du 18 au 29 mars et le 2 mai 1985, et sur la quatorzième session extraordinaire, tenue du 10 au 15 juin et le 27 juin 1985, ainsi que sur la trente et unième session ordinaire, tenue du 16 au 27 septembre 1985.

Au cours de la période précédant la trente et unième session ordinaire du Conseil, les organes subsidiaires du Conseil indiqués ci-dessous se sont réunis. On trouvera ci-après des précisions sur leurs sessions :

<u>Organes</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	<u>Cote des rapports</u>
Comité spécial des préférences	Treizième session	10-19 avril 1985	TD/B/1052
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme	Neuvième session	15-19 avril 1985	TD/B/1053 3/
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives	Quatrième session	22-30 avril 1985	TD/B/1054
Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants de pays en développement les moins avancés au titre de la préparation de l'examen global, à mi-parcours, de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés		1er-10 mai 1985	TD/B/1055 et Corr.1
Commission des produits de base	Troisième session extraordinaire	3-7 juin et 12 juin 1985	TD/B/1057
Troisième réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie		26 août- 4 septembre 1985	TD/B/1073

Notes

1/ Les 20 rapports précédents du Conseil du commerce et du développement figurent dans les Suppléments aux Documents officiels de l'Assemblée générale, comme suit :

<u>Rapport annuel</u>	<u>Période</u>	<u>Session de l'Assemblée générale</u>	<u>Supplément No</u>	<u>Cote</u>
1er	1er janvier 1965- 29 octobre 1965	20	15	A/6023/Rev.1
2ème	31 octobre 1965- 24 septembre 1966	21	15	A/6315/Rev.1 et Corr.1
3ème	25 septembre 1966- 9 septembre 1967	22	14	A/6714
4ème	10 septembre 1967- 23 septembre 1968	23	14	A/7214
5ème	24 septembre 1968- 23 septembre 1969	24	16	A/7616 et Corr.2
6ème	24 septembre 1969- 13 octobre 1970	25	15	A/8015/Rev.1 et Corr.1
7ème	14 octobre 1970- 21 septembre 1971	26	15	A/8415/Rev.1
8ème	22 septembre 1971- 25 octobre 1972	27	15	A/8715/Rev.1 et Corr.1
9ème	26 octobre 1972- 11 septembre 1973	28	15	A/9015/Rev.1
10ème	12 septembre 1973- 13 septembre 1974	29	15	A/9615/Rev.1
11ème	14 septembre 1974- 2 octobre 1975	30	15	A/10015/Rev.1
12ème	3 octobre 1975- 23 octobre 1976	31	15	A/31/15, vol. I et Corr.1 et vol. II
13ème	24 octobre 1976- 10 septembre 1977	32	15	A/32/15, vol. I et Corr.1 et vol. II
14ème	11 septembre 1977- 17 septembre 1978	33	15	A/33/15, vol. I et vol. II
15ème	18 septembre 1978- 23 novembre 1979	34	15	A/34/15, vol. I et vol. II

<u>Rapport annuel</u>	<u>Période</u>	<u>Session de l'Assemblée générale</u>	<u>Supplément No</u>	<u>Cote</u>
16ème	24 novembre 1979- 27 septembre 1980	35	15	A/35/15, vol. I et vol. II
17ème	28 septembre 1980 6 novembre 1981	36	15	A/36/15 et Corr.1
18ème	7 novembre 1981- 28 octobre 1982	37	15	A/37/15, vol. I et vol. II
19ème	29 octobre 1982- 2 novembre 1983	38	15	A/38/15, vol. I et Corr.1 et vol. II et Corr.1
20ème	3 novembre 1983- 27 septembre 1984	39	15	A/39/15, vol. I et vol. II

2/ Pour des raisons techniques, le rapport est publié en deux volumes : le volume I, contenant les rapports du Conseil sur la première et la seconde parties de sa trentième session et sur sa quatorzième session extraordinaire, et le volume II, contenant le rapport du Conseil sur sa trente et unième session.

3/ Le Conseil a été saisi du rapport du Groupe de travail sur sa neuvième session à la seconde partie de sa trentième session, tenue le 2 mai 1985.

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport à l'Assemblée générale a été établi conformément aux directives adoptées par le Conseil du commerce et du développement dans l'annexe de sa décision 302 (XXIX), du 21 septembre 1984 1/. Conformément au paragraphe 1 de ces directives, le rapport complet sera publié dans les Suppléments No 1 et 1A aux Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente et unième session (TD/B/1077 (vol. I) et TD/B/1077 (vol. II), respectivement).

2. La trente et unième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu du 16 au 27 septembre 1985 (670ème à 678ème séances). Elle a été ouverte par le Président sortant du Conseil, M. J. A. Lacarte Muró (Uruguay).

A. Ordre du jour

3. L'ordre du jour de la session est reproduit dans l'annexe I.

B. Election du Bureau

4. Le Bureau du Conseil, élu à la séance d'ouverture (670ème), était composé comme suit :

<u>Président</u> :	M. M. Huslid	(Norvège)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. M. G. Z. Barakat	(Jordanie)
	M. A. Betancourt Roa	(Cuba)
	M. G. P. Carmen	(Etats-Unis d'Amérique)
	M. W. Carrasco-Fernandez	(Chili)
	M. F. Furulyas	(Hongrie)
	M. P.-L. Girard	(Suisse)
	Mme F. Isak Bihi	(Somalie)
	M. M. Soumahoro	(Côte d'Ivoire)
	M. N. Vejajiva	(Thaïlande)
	M. J.-L. Wolzfeld	(Luxembourg)
<u>Rapporteur</u> :	M. M. Outkine	(Union des Républiques socialistes soviétiques)

5. Le Bureau des deux comités de session était composé comme suit :

Comité de session I

<u>Président</u> :	M. M. A. Bajwa	(Pakistan)
<u>Vice-Président/Rapporteur</u> :	M. S. Waever	(Danemark)

Comité de session II

<u>Président</u> :	M. E.-J. Mbagu	(République-Unie de Tanzanie)
<u>Vice-Président/Rapporteur</u> :	M. M. Somol	(Tchécoslovaquie)

C. Composition et participation aux travaux 2/

6. Les membres ci-après de la CNUCED, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Afghanistan	Guinée	Pologne
Algérie	Haïti	Portugal
Allemagne, République fédérale d'	Honduras	Qatar
Arabie saoudite	Hongrie	République arabe syrienne
Argentine	Inde	République de Corée
Australie	Indonésie	République démocratique allemande
Autriche	Iran (République islamique d')	République dominicaine
Bahreïn	Iraq	République populaire démocratique de Corée
Bangladesh	Irlande	République socialiste soviétique de Biélorussie
Barbade	Israël	République socialiste soviétique d'Ukraine
Belgique	Italie	République-Unie de Tanzanie
Bhoutan	Jamahiriya arabe libyenne	Roumanie
Birmanie	Jamaïque	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bolivie	Japon	Sénégal
Brésil	Jordanie	Singapour
Bulgarie	Kenya	Somalie
Burundi	Koweït	Soudan
Cameroun	Liban	Sri Lanka
Canada	Liechtenstein	Suède
Chili	Luxembourg	Suisse
Chine	Madagascar	Tchécoslovaquie
Chypre	Malaisie	Thaïlande
Colombie	Malte	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Maroc	Tunisie
Côte d'Ivoire	Mexique	Turquie
Cuba	Mongolie	Union des Républiques socialistes soviétiques
Danemark	Namibie	Uruguay
Egypte	Népal	Venezuela
El Salvador	Nicaragua	Viet Nam
Emirats arabes unis	Nigéria	Yémen
Equateur	Norvège	Yémen démocratique
Espagne	Nouvelle-Zélande	Yougoslavie
Etats-Unis d'Amérique	Oman	Zaïre
Ethiopie	Pakistan	
Finlande	Panama	
France	Pays-Bas	
Ghana	Pérou	
Grèce	Philippines	
Guatemala		

7. Les autres Etats ci-après membres de la CNUCED, non membres du Conseil, étaient représentés à la session : Kampuchea démocratique, Rwanda et Saint-Siège.

8. Le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et le Programme des Nations Unies pour le développement étaient représentés à la session. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT était également représenté.

9. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées à la session :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce étaient aussi représentés.

10. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés à la session :

Association des pays exportateurs de minerai de fer
Comité intergouvernemental pour les migrations
Communauté économique européenne
Conseil d'assistance économique mutuelle
Ligue des Etats arabes
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de l'unité africaine
Secrétariat du Commonwealth
Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale

11. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la session :

Catégorie générale :

Alliance coopérative internationale
Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises
Chambre de commerce internationale
Comité consultatif mondial de la Société des Amis
Confédération internationale des syndicats libres
Fédération mondiale des villes jumelées - Citées unies
Fédération syndicale mondiale
Fondation internationale pour un autre développement
International Bar Association
Société internationale pour le développement

Catégorie spéciale :

Association internationale des banques islamiques
Fédération internationale de l'industrie du médicament
Fédération internationale des associations d'inventeurs

12. L'Organisation de libération de la Palestine a participé à la session conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 22 novembre 1974. L'African National Congress of South Africa et le Pan Africanist Congress of Azania y ont participé conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1974. La South West Africa People's Organization a participé à la session conformément à la résolution 31/152 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1976.

D. Résolutions et décisions requérant l'attention ou une décision de l'Assemblée générale

13. Le Conseil appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les résolutions et décisions suivantes, dont le texte figure dans la section II ci-après 3/.

	<u>Pages</u>
<u>Résolutions</u>	
319 (XXXI) Action spécifique en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral 4/	6
325 (XXXI) Vers la transformation technologique des pays en développement dans le secteur pharmaceutique 5/	8
326 (XXXI) Transfert et développement de la technologie : problèmes qui se posent dans des secteurs d'importance critique pour les pays en développement 6/	9
<u>Décisions</u>	
318 (XXXI) Groupe informel de travail chargé de la question des dates des sessions ordinaires du Conseil du commerce et du développement	11
323 (XXXI) Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : lieu, date et durée 7/	13
324 (XXXI) Examen du calendrier des réunions	14

II. RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE
ET DU DÉVELOPPEMENT A SA TRENTÉ ET UNIÈME SESSION

	<u>Pages</u>
<u>A. Résolutions</u>	
319 (XXXI) Action spécifique en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral	6
325 (XXXI) Vers la transformation technologique des pays en développement dans le secteur pharmaceutique	8
326 (XXXI) Transfert et développement de la technologie : problèmes qui se posent dans des secteurs d'importance critique pour les pays en développement	9
<u>B. Décisions</u>	
318 (XXXI) Groupe informel de travail chargé de la question des dates des sessions ordinaires du Conseil du commerce et du développement	11
320 (XXXI) Le système commercial international	11
321 (XXXI) Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent	12
322 (XXXI) Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent	13
323 (XXXI) Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : lieu, date et durée	13
324 (XXXI) Examen du calendrier des réunions	14
<u>C. Autres décisions</u>	
Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1986	21
Décisions diverses prises par le Conseil	21

A. RESOLUTIONS

319 (XXXI). Action spécifique en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral

Le Conseil du commerce et du développement,

Reconnaissant que la plupart des pays en développement sans littoral figurent parmi les pays en développement les plus pauvres et que le poids de leurs handicaps géographiques sur leur développement général reste extrêmement lourd 8/,

Reconnaissant en outre que les résolutions 63 (III), 98 (IV), 123 (V) et 137 (VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, des 19 mai 1972, 31 mai 1976, 3 juin 1979 et 2 juillet 1983, n'ont été appliquées qu'en partie,

Convaincu que l'accès aux marchés mondiaux au moindre coût possible, compte tenu des besoins et des moyens à la fois des pays en développement sans littoral et de leurs voisins de transit, par l'organisation efficace d'infrastructures et de services de transport de transit, est partie intégrante d'un véritable développement économique des pays en développement sans littoral,

Réaffirmant que des mesures tendant à améliorer les infrastructures et les services de transport de transit pour les pays en développement sans littoral sont vitales pour favoriser les changements économiques de structure qui contribueront à atténuer les difficultés économiques extrêmes de ces pays,

Notant que l'organisation de meilleurs facilités et services de transport de transit justifie une aide financière extérieure,

Notant en outre que les arrangements de coopération régionaux et sous-régionaux renforcent les possibilités d'un effort de restructuration plus viable, contribuant ainsi à réduire la dépendance à l'égard des marchés d'outre-mer, et que ces arrangements ont besoin aussi de l'appui des donateurs,

Conscient que la plupart des pays de transit sont eux-mêmes des pays en développement et peuvent avoir besoin d'un appui international pour organiser des facilités de transit efficaces,

Rappelant qu'il existe plusieurs instruments internationaux visant à faciliter le commerce et le transport de transit,

Notant que le rapport du Groupe spécial d'experts chargé d'étudier les moyens d'améliorer, pour les pays en développement sans littoral, les infrastructures et services de transport en transit 9/ et les recommandations qu'il contient, de même que les diverses opinions et observations des gouvernements sur le rapport, pourraient servir de base pour chercher à résoudre les problèmes que rencontrent les pays en développement sans littoral,

1. Convient qu'une coopération effective entre les pays en développement sans littoral et leurs voisins de transit est fondamentale pour s'attaquer aux problèmes du transit et que la communauté internationale peut, quand les pays en cause le lui demandent, jouer un rôle décisif à l'appui de cette coopération;
2. Demande à la communauté internationale de poursuivre ses efforts pour appliquer pleinement les résolutions susmentionnées de la Conférence;
3. Convient que l'aide à l'amélioration des facilités et services de transit devrait être considérée comme partie intégrante à la stratégie globale de développement économique des pays en développement sans littoral;
4. Demande aussi aux donateurs d'accorder une aide, notamment à la formation de personnel qualifié, pour évaluer les possibilités de restructurer l'économie des pays en développement sans littoral en encourageant les industries de remplacement des importations fabriquant des produits volumineux et de faible valeur unitaire et mettant au point des produits chers et peu volumineux pour l'exportation;
5. Invite les pays en développement sans littoral et leurs voisins de transit à intensifier les arrangements de coopération dans tous les domaines se rapportant au transport en transit, y compris, si nécessaire et possible, des arrangements juridiques destinés à faciliter le passage des marchandises en transit;
6. Demande en outre aux institutions internationales multilatérales et bilatérales appropriées d'assistance financière et technique de donner priorité aux programmes qui encouragent les arrangements de coopération entre les pays en développement sans littoral et leurs voisins de transit, ainsi que les plans de développement régionaux et sous-régionaux auxquels participent des pays en développement sans littoral;
7. Demande instamment qu'un appui plus grand soit accordé aux pays en développement de transit pour les aider à organiser des facilités de transport de transit efficaces;
8. Invite les Etats membres à ratifier et appliquer les dispositions pertinentes des conventions internationales relatives au commerce de transit;
9. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de fournir, à la demande des gouvernements en cause, l'assistance technique voulue aux pays en développement sans littoral et à leurs voisins de transit pour favoriser les ratifications des conventions internationales relatives au commerce de transit;
10. Prie en outre le Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre les activités des services consultatifs techniques de la CNUCED, comme il est demandé au paragraphe 9 de la résolution 137 (VI) de la Conférence;
11. Prie instamment la communauté internationale de prendre favorablement en considération les recommandations du Groupe spécial d'experts, de même que les opinions et observations exprimées par les gouvernements à leur sujet, en apportant une assistance en vue d'améliorer les arrangements de transit conclus entre les

pays de transit et les pays sans littoral, étant entendu que, si une étude ou un programme d'action doit être entrepris dans un pays de transit ou à son sujet, l'étude ou le programme d'action sera exécuté en consultation avec le pays de transit intéressé et avec son approbation;

12. Prie instamment la communauté internationale de prendre favorablement en considération les recommandations du Groupe spécial d'experts, de même que les opinions et observations exprimées par les gouvernements à leur sujet, en apportant une assistance aux pays en développement sans littoral pour leurs programmes intérieurs;

13. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de faire les études recommandées par le Groupe spécial d'experts, étant entendu que ces études seront entreprises en consultation avec les pays en cause et avec leur approbation;

14. Prie en outre le Secrétaire général de la CNUCED de chercher à obtenir des ressources extra-budgétaires, y compris des fonds du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres contributions volontaires, pour pouvoir se conformer aux dispositions des paragraphes 9, 10 et 13 de la présente résolution;

15. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de faire rapport au Conseil du commerce et du développement à sa trente-troisième session sur la suite à donner à la présente résolution.

678ème séance
27 septembre 1985

325 (XXXI). Vers la transformation technologique des pays en développement dans le secteur pharmaceutique

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant les résolutions 112 (V) et 143 (VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, des 3 juin 1979 et 2 juillet 1983, en particulier le paragraphe 17 de la résolution 143 (VI),

Ayant pris acte de la note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Stratégies propres à faciliter l'approvisionnement des pays en développement en produits pharmaceutiques" 10/,

Prenant note de la résolution WHA 37.33 adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé à sa trente-septième session, en mai 1984,

Reconnaissant le rôle de certains organismes des Nations Unies dans le secteur pharmaceutique en raison de leurs compétences respectives,

1. Invite le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé à continuer de tenir le Secrétaire général de la CNUCED au courant des aspects des travaux de l'Organisation mondiale de la santé dans le secteur pharmaceutique qui

ont trait au développement et prie le Secrétaire général de la CNUCED de faire rapport à leur sujet à la Commission du transfert de technologie à sa sixième session;

2. Invite le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres programmes de financement à accorder la priorité au projet commun interinstitutions intitulé "Elaboration de stratégies propres à faciliter l'approvisionnement des pays en développement en produits pharmaceutiques", pour lequel l'Organisation mondiale de la santé a été désignée comme chef de file, et à affecter des ressources suffisantes à son exécution;

3. Invite le Secrétaire général de la CNUCED à faire rapport à la Commission du transfert de technologie à sa sixième session sur les résultats de la réunion qui doit avoir lieu à Nairobi en application de la résolution WHA 37.33 de l'Assemblée mondiale de la santé;

4. Note que le Secrétaire général de la CNUCED poursuivra les activités en cours dans ce domaine conformément aux résolutions 112 (V) et 143 (VI) de la Conférence et le prie de rendre compte de ces activités à la Commission du transfert de technologie à sa sixième session et à des sessions ultérieures pour que des décisions puissent être prises quant aux activités futures.

678ème séance
27 septembre 1985

326 (XXXI). Transfert et développement de la technologie : problèmes qui se posent dans des secteurs d'importance critique pour les pays en développement

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant le paragraphe 15 de la résolution 143 (VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du 2 juillet 1983, sur les problèmes qui se posent dans des secteurs d'importance critique pour les pays en développement,

Rappelant également la résolution 29 (V) de la Commission du transfert de technologie, du 20 décembre 1984, dans laquelle la Commission priait le Conseil du commerce et du développement de prendre, à sa trentième session, une décision appropriée sur la question de la convocation, entre les sixième et septième sessions de la Conférence, de trois réunions au maximum d'experts gouvernementaux qui seraient chargés d'examiner et de recommander des politiques appropriées, notamment des mesures concrètes, concernant le transfert, l'application et le développement de la technologie dans des secteurs et des domaines déterminés pour faire l'objet d'un examen approfondi,

1. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de convoquer avant la sixième session de la Commission du transfert de technologie, en coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation

des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organismes appropriés des Nations Unies, une réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts sur le transfert, l'application et le développement de la technologie dans le secteur de l'énergie, qui accordera une attention particulière aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables et aura pour mandat :

a) D'examiner la documentation sur la question que le secrétariat de la CNUCED lui présentera, ainsi que les opinions et observations exprimées à ce sujet par les gouvernements et par les organismes appropriés des Nations Unies;

b) D'examiner en détail les questions pratiques présentant un intérêt pour les pays en développement et se rapportant au transfert, à l'application et au développement de la technologie, en particulier dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en prenant en considération les problèmes posés par l'assimilation et l'adaptation de ces technologies aux conditions locales compte tenu des données d'expérience mises à jour;

c) De tirer des conclusions générales des débats et de recommander des politiques appropriées, y compris des mesures concrètes, dans ce secteur, aux fins d'examen par la Commission du transfert de technologie à sa sixième session;

d) De faire rapport sur la question à la Commission du transfert de technologie à sa sixième session;

2. Invite le Secrétaire général de la CNUCED à rechercher des ressources extra-budgétaires pour couvrir les frais de participation d'experts des pays les moins avancés et à proposer des moyens d'assurer une participation adéquate d'experts de tous les pays en développement;

3. Prie le Secrétaire général de la CNUCED d'accélérer ses travaux sur le transfert, l'application et le développement de la technologie dans l'industrie alimentaire, par tous les moyens dont il dispose, y compris, s'il y a lieu, une réunion éventuelle d'experts de la question convoqués à titre personnel conformément aux principes courants de la répartition géographique, et de faire rapport sur les résultats de ces activités à la Commission du transfert de technologie à sa sixième session, pour décision appropriée;

4. Prie la Commission du transfert de technologie de prendre à sa sixième session une décision appropriée quant à la question de la convocation des autres réunions d'experts gouvernementaux ainsi qu'il a été décidé dans la résolution 143 (VI) de la Conférence.

678ème séance
27 septembre 1985

B. DECISIONS

318 (XXXI). Groupe informel de travail chargé de la question des dates des sessions ordinaires du Conseil du commerce et du développement

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant sa décision 314 (XXX) du 29 mars 1985, instituant un groupe informel de travail chargé, sous la présidence du Président du Conseil du commerce et du développement, d'examiner tous les aspects de la question des dates des sessions ordinaires du Conseil en tenant compte du paragraphe 22 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, du 30 décembre 1964, telle qu'amendée, et du paragraphe 4 de la résolution 35/10 A de l'Assemblée générale, du 3 novembre 1980,

1. Prend acte avec satisfaction du rapport du Président du groupe informel de travail chargé de la question des dates des sessions ordinaires du Conseil 11/;
2. Décide que le groupe informel de travail poursuivra l'examen de la question sous la présidence du Président du Conseil à sa trente et unième session;
3. Décide en outre que le Président du groupe informel de travail présentera un rapport au Conseil à sa trente-deuxième session.

677ème séance
25 septembre 1985

320 (XXXI). Le système commercial international

Le Conseil du commerce et du développement,

Reconnaissant l'importance des tâches qui lui ont été confiées au paragraphe 14 de la résolution 159 (VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du 2 juillet 1983,

Constatant que les faits récents ont rendu plus urgente encore la nécessité d'agir pour améliorer et renforcer le système commercial international et renverser les tendances dangereuses qui sont de plus en plus manifestes,

Décide de passer en revue et d'étudier à fond les faits nouveaux intervenus dans le système commercial international, conformément au paragraphe 14 de la résolution 159 (VI) de la Conférence et, à cet effet, prie le Secrétaire général de la CNUCED de soumettre la documentation appropriée pour aider le Conseil, à sa trente-troisième session, à s'acquitter de cette tâche.

678ème séance
27 septembre 1985

321 (XXXI). Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent

Le Conseil du commerce et du développement,

Suite à ses décisions 276 (XXVII) et 297 (XXIX), des 20 octobre 1983 et 21 septembre 1984, et ayant examiné le rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Tendances et politiques du commerce et de la coopération économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents" 12/, ainsi que toutes les observations faites à ce sujet,

1. Réaffirme la demande qu'il avait adressée aux Etats membres et au secrétariat de la CNUCED pour qu'ils continuent à appliquer les résolutions 15 (II), 53 (III) et 95 (IV) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, des 25 mars 1968, 19 mai 1972 et 31 mai 1976, et invite le Secrétaire général de la CNUCED à présenter un rapport sur l'application des résolutions susmentionnées au Conseil à sa trente-troisième session, et à élaborer, sur la base du rapport, des propositions en vue de promouvoir encore la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, en tenant particulièrement compte des intérêts des pays en développement;

2. Prie le Secrétaire général de la CNUCED, conformément, entre autres, aux résolutions susmentionnées, de promouvoir des conditions plus favorables pour la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, en accordant une attention particulière aux intérêts commerciaux et économiques des pays en développement, et d'établir à cette fin, avant la trente-troisième session du Conseil, des études de fond sur les sujets et questions spécifiques ci-après : modalités des accords de paiements et perspectives de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, eu égard, en particulier, aux intérêts des pays en développement; et coopération commerciale et économique des pays africains en développement avec les pays socialistes d'Europe orientale; et réaffirme sa demande de monographies sur la coopération commerciale et économique entre les pays les moins avancés et les pays socialistes d'Europe orientale;

3. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de convoquer un groupe spécial d'experts, dans les limites des ressources budgétaires existantes et après consultation des groupes régionaux quant à sa composition, pour une durée d'une semaine avant la septième session de la Conférence, afin d'examiner les perspectives de la coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, en particulier entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale, y compris les moyens, les méthodes et les mesures propres à accroître le volume et à diversifier la structure de leurs échanges mutuels et à développer leur coopération économique. Ce groupe tiendra dûment compte des études demandées au paragraphe 2 ci-dessus et de toute recommandation pertinente formulée par le Conseil à sa trente-troisième session;

4. Invite les Etats membres et le secrétariat de la CNUCED à prendre les mesures nécessaires pour renforcer le mécanisme de consultations multilatérales et bilatérales, ainsi qu'il a été convenu dans les résolutions de la Conférence, et à tenir dûment compte des suggestions figurant dans le rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Mécanisme de consultations bilatérales et multilatérales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents" 13/ eu égard, en particulier, aux intérêts des pays en développement;

5. Prend note avec satisfaction des activités d'assistance technique de la CNUCED dans le domaine du commerce des pays en développement avec les pays socialistes d'Europe orientale et prie à nouveau le Secrétaire général de la CNUCED d'assurer un appui suffisant, y compris au moyen des ressources prévues pour l'assistance technique dans les limites des ressources budgétaires existantes, à l'exécution de projets et programmes d'assistance technique de la CNUCED relatifs à la promotion de la coopération commerciale et économique des pays en développement, en particulier des moins avancés d'entre eux, avec les pays socialistes d'Europe orientale; invite le Secrétaire général de la CNUCED et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement à procéder aux consultations nécessaires en vue de leur financement, tout spécialement au cours du cycle 1987-1991; et sollicite des contributions volontaires à ces fins.

678ème séance
27 septembre 1985

322 (XXXI). Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent

Le Conseil du commerce et du développement,

Décide de renvoyer à sa trente-troisième session le texte informel annexé à la décision 145 (VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du 2 juillet 1983, pour de nouvelles négociations.

678ème séance
27 septembre 1985

323 (XXXI). Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : lieu, date et durée

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant sa décision 237 (XXIII), du 8 octobre 1981, dont le paragraphe 1 se lit comme suit :

"Fait sienne la décision prise par le Groupe latino-américain de tenir la septième session de la Conférence dans un pays de l'Amérique latine, étant entendu que la décision finale quant au lieu de la session en Amérique latine sera prise en temps et lieu voulus. A ce propos, le Conseil prend note avec intérêt du désir de Cuba d'accueillir la septième session de la Conférence",

Rappelant en outre le troisième alinéa du préambule de sa résolution 245 (XXIII) du 5 novembre 1981 et le deuxième alinéa du préambule de sa résolution 253 (XXIV) du 18 mai 1982,

Ayant présents à l'esprit le cinquième alinéa du préambule de la résolution 36/142 de l'Assemblée générale, du 16 décembre 1981, et le troisième alinéa du préambule de la résolution 37/208 de l'Assemblée générale, du 20 décembre 1982,

1. Prend note avec intérêt de l'offre renouvelée du Gouvernement cubain d'accueillir la septième session de la Conférence;

2. Décide de reporter la décision sur cette question à la trente-deuxième session du Conseil du commerce et du développement;

3. Décide de demander au Président de la trente et unième session du Conseil de procéder à des consultations et de faire rapport au Conseil à sa trente-deuxième session, afin de permettre au Conseil de prendre une décision recommandant à l'Assemblée générale, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée, du 30 décembre 1964, telle qu'amendée, le lieu, la date et la durée de la septième session de la Conférence.

678ème séance
27 septembre 1985

324 (XXXI). Examen du calendrier des réunions

Le Conseil du commerce et du développement,

Approuve le calendrier révisé des réunions pour le reste de l'année 1985 et pour 1986, ainsi que la liste indicative des réunions pour 1987, annexés à la présente décision.

678ème séance
27 septembre 1985

ANNEXE

Calendrier des réunions pour le reste de l'année 1985, calendrier des réunions de 1986 et liste indicative des réunions pour 1987 14/

A. Calendrier des réunions pour le reste de l'année 1985

	<u>Dates</u>
Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés, sixième session <u>15/</u>	30 septembre- 11 octobre
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, dixième session	14-18 octobre
Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes, onzième session	14-22 octobre
Quatrième Réunion préparatoire sur le minerai de fer	21-25 octobre
Groupe intergouvernemental spécial chargé d'étudier les moyens de combattre tous les aspects de la fraude maritime, y compris la piraterie, deuxième session	23 octobre- 1er novembre
Conférence des Nations Unies sur le nickel, 1985	28 octobre- 8 novembre
Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives <u>16/</u>	4-15 novembre
Comité du tungstène, dix-septième session	11-15 novembre
Groupe intergouvernemental d'experts des définitions et de la méthodologie utilisées dans la Base de données de la CNUCED concernant les mesures commerciales, première session	18-22 novembre
Commission de la coopération économique entre pays en développement, quatrième session	18-29 novembre
Commission des produits de base, onzième session	2-13 décembre
Groupe de travail des règles d'origine, dixième session	9-13 décembre

1985 (suite)

Réunions dont les dates restent à fixer 17/

	<u>Durée</u>
Groupe permanent des produits synthétiques et de remplacement (si nécessaire)	Une semaine
Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un arrangement international destiné à remplacer l'Accord international de 1971 sur le blé, tel qu'il a été prorogé, quatrième partie (si nécessaire)	Quatre semaines au maximum
Deuxième Réunion préparatoire sur la bauxite	Une semaine
Septième (troisième partie) ou huitième Réunion préparatoire sur le cuivre	Une semaine
Reprise de la sixième Réunion préparatoire sur le coton	Une semaine
Réunion (préparatoire) sur les fibres dures	Une semaine
Troisième Réunion préparatoire sur le manganèse	Une semaine
Troisième Réunion préparatoire sur les phosphates	Une semaine
Réunion des pays exportateurs de thé sur la répartition des contingents et sur des normes minimales à l'exportation	Trois jours
Quatrième Réunion préparatoire sur le thé <u>18/</u>	Une semaine
Réunion des représentants des gouvernements intéressés sur le transport des cargaisons de vrac [résolution 120 (V) de la Conférence, par. 5]	Une semaine
Groupe intergouvernemental spécial d'experts de haut niveau chargé d'examiner l'évolution du système monétaire international, deuxième session	Une semaine
Groupe d'experts gouvernementaux des concepts qui sont à la base des objectifs actuellement fixés pour l'aide et les courants de ressources, quatrième session*	Une semaine et demie
Conseil international des bois tropicaux, reprise de la première session	Une semaine <u>19/</u>

* * *

1985 (suite)

Réunions dont les dates restent à fixer (suite)

	<u>Durée</u>
Conférences sur des produits de base et autres réunions sur des produits de base	Selon les besoins (17 semaines au maximum)
Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts	Selon les besoins (une semaine et demie au maximum)

B. Calendrier des réunions de 1986

	<u>Dates</u>
Groupe d'experts chargé d'élaborer et de recommander des règles types pour la tarification du transport multimodal par conteneurs, première session* [résolution 55 (XI) de la Commission des transports maritimes]	13-17 janvier
Conférence des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires, quatrième partie <u>20/</u>	20 janvier-7 février
Groupe intergouvernemental d'experts des définitions et de la méthodologie utilisées dans la Base de données de la CNUCED concernant les mesures commerciales, deuxième session	3-7 février
Commission des invisibles et du financement lié au commerce, douzième session, première partie (financement lié au commerce)	10-21 février
Conférence des Nations Unies sur le cacao, 1984, quatrième partie	10-28 février
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, onzième session	24-28 février
Groupe intergouvernemental spécial d'experts des ports [décision 54 (XI) de la Commission des transports maritimes]	25 février-5 mars
Conseil du commerce et du développement, trente-deuxième session	10-21 mars
Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT, dix-neuvième session <u>21/</u>	7-15 avril
Conférence des Nations Unies sur le caoutchouc naturel, 1985, deuxième partie	7-25 avril <u>22/</u>
Comité spécial des préférences, quatorzième session	21-30 mai

1986 (suite)

	<u>Dates</u>
Groupe d'experts chargé d'élaborer et de recommander des règles types pour la tarification du transport multimodal par conteneurs, deuxième session* [résolution 55 (XI) de la Commission des transports maritimes]	26-30 mai
Commission des articles manufacturés, onzième session	2-13 juin
Groupe intergouvernemental d'experts du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation [décision 317 (S-XIV) du Conseil]	16-27 juin
Conférence des Nations Unies sur l'étain, 1986	30 juin- 18 juillet <u>22/</u>
Conseil du commerce et du développement, trente-troisième session	15-26 septembre
Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes, douzième session	29 septembre- 10 octobre
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, cinquième session	13-24 octobre
Commission du transfert de technologie, sixième session	27 octobre- 7 novembre
Comité du tungstène, dix-huitième session	3-7 novembre
Commission des transports maritimes, douzième session	10-21 novembre

Réunions dont les dates restent à fixer

	<u>Durée</u>
Conseil du commerce et du développement, quinzième session extraordinaire [décision 317 (S-XIV) du Conseil] <u>23/</u>	Deux semaines
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, douzième session	Une semaine
Commission des produits de base, douzième session	Deux semaines
Sous-Comité permanent des produits de base, cinquième session	Une à deux semaines
Groupe permanent des produits synthétiques et de remplacement (si nécessaire)	Une semaine
Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive, 1986	Trois semaines (juin)

1986 (suite)

	<u>Durée</u>
Groupe intergouvernemental spécial de hauts fonctionnaires chargé d'examiner la question de la coopération entre pays en développement dans les domaines des transports maritimes, des ports et du transport multimodal [résolution 53 (XI) de la Commission des transports maritimes]	Une semaine
Groupe d'experts gouvernementaux des aspects économiques et commerciaux du régime de la propriété industrielle, ainsi que de ses aspects relatifs au développement, dans le transfert de technologie aux pays en développement, deuxième session*	Une semaine et demie
Groupe intergouvernemental d'experts du transfert, de l'application et du développement de la technologie dans le secteur de l'énergie <u>24/</u>	Dix jours
Groupe spécial d'experts chargé d'examiner les perspectives de coopération commerciale et économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents <u>25/</u>	Une semaine
* * *	
Conférences sur des produits de base et autres réunions sur des produits de base	Selon les besoins (20 semaines au maximum)
Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts	Selon les besoins (Quatre semaines au maximum)
C. <u>Liste indicative des réunions pour 1987</u>	
	<u>Durée</u>
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, treizième session	Une semaine
Conseil du commerce et du développement, trente-quatrième session	Deux semaines
Conseil du commerce et du développement, seizième session extraordinaire <u>26/</u>	Une semaine
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	
- Réunion préalable de hauts fonctionnaires	Deux jours
- Septième session	Quatre semaines

1987 (suite)

	<u>Durée</u>
Comité spécial des préférences, quinzième session	Une à deux semaines
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, quatorzième session	Une semaine
Conseil du commerce et du développement, trente-cinquième session	Deux semaines
Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes, treizième session	Deux semaines
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, sixième session	Une semaine et demie
Commission des invisibles et du financement lié au commerce, douzième session, deuxième partie (assurances)	Une semaine
Sessions de deux ou trois grandes commissions	Dans le courant de l'année (une à deux semaines chacune)
Sous-Comité permanent des produits de base (si nécessaire)	Une à deux semaines
Comité du tungstène (si nécessaire)	Une semaine
Groupe permanent des produits synthétiques et de remplacement (si nécessaire)	Une semaine
Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT, vingtième session <u>27/</u>	Neuf jours
* * *	
Conférences sur des produits de base et autres réunions sur des produits de base	Selon les besoins (40 semaines au maximum)
Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts	Selon les besoins (16 semaines au maximum)

C. AUTRES DECISIONS

Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1986

A sa 678ème séance, le 27 septembre 1985, le Conseil a décidé que le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme se composerait en 1986 des 19 Etats ci-après :

Bahreïn	Nicaragua
Bangladesh	Norvège
Bulgarie	Pays-Bas
Canada	Pérou
Chine	Philippines
Egypte	République démocratique allemande
Etats-Unis d'Amérique	Sénégal
Ethiopie	Suisse
Italie	Union des Républiques socialistes soviétiques
Mexique	

Décisions diverses prises par le Conseil

1. A sa 677ème séance, le 25 septembre 1985, le Conseil :

a) A pris acte du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa dix-huitième session 28/ et des observations faites à son sujet;

b) A pris acte du rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa dix-huitième session 29/ et des observations faites à ce sujet.

2. A sa 678ème séance, le 27 septembre 1985, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs 30/.

3. Toujours à sa 678ème séance, le 27 septembre 1985, le Conseil a pris note :

a) Des rapports de la Commission des produits de base sur ses deuxième et troisième sessions extraordinaires 31/;

b) Du rapport de la Réunion préparatoire sur le nickel, en faisant siennes les conclusions concertées qui y figuraient 32/;

c) Des rapports de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce sur la première et la deuxième parties de sa onzième session 33/;

d) Du rapport du Comité spécial des préférences sur sa treizième session 34/;

e) Du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives sur sa quatrième session 35/;

f) Du rapport de la Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants de pays les moins avancés au titre de la préparation de l'examen global, à mi-parcours, de l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, en le communiquant au Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés à sa sixième session, aux fins d'examen avec le point 3 de l'ordre du jour provisoire dudit groupe 36/;

g) Des conclusions et recommandations adoptées par la troisième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie 37/.

4. A sa 678ème séance, le 27 septembre 1985, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session ordinaire 38/, a autorisé le Président, en consultation avec le Secrétaire général de la CNUCED, à y apporter toutes modifications qui seraient nécessaires au vu des décisions adoptées et d'autres faits nouveaux, et a demandé au Secrétaire général de la CNUCED de procéder à des consultations avec les délégations concernant l'organisation des travaux de la session et de faire distribuer ses suggestions à ce sujet.

III. DECLARATIONS FAITES A LA 678ème SEANCE, LE 27 SEPTEMBRE 1985, AU SUJET DES RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL*

A. Résolution 319 (XXXI) - Action spécifique en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral

1. Le porte-parole du Groupe B (Suisse) a déclaré que le Groupe B se réjouissait du consensus réalisé sur la résolution 319 (XXXI) et espérait qu'elle encouragerait la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays voisins de transit. Faisant observer que le Groupe B ne reconnaissait pas les pays en développement enclavés comme une catégorie à part, il a dit que le Groupe se rendait néanmoins compte que quelques-uns de ces pays se heurtaient, du fait de l'enclavement, à diverses difficultés.

2. Le porte-parole du Groupe des 77 (Nigéria) a exprimé l'espoir que l'esprit de compréhension qui était manifesté dans la réalisation du consensus, lors des négociations difficiles sur le texte relatif aux pays sans littoral, le serait aussi au moment d'y donner suite.

B. Résolution 325 (XXXI) - Vers la transformation technologique des pays en développement dans le secteur pharmaceutique

Le porte-parole du Groupe B (Suisse) a dit que le Groupe B se réjouissait tout particulièrement qu'il ait été possible, après tant d'années, d'adopter un texte sur la transformation technologique des pays en développement dans le secteur pharmaceutique. Il a signalé que les vues du Groupe B concernant les compétences de la CNUCED dans le domaine des produits pharmaceutiques n'avaient pas changé.

C. Résolution 326 (XXXI) - Transfert et développement de la technologie : problèmes qui se posent dans les secteurs d'importance critique pour les pays en développement 39/

1. Le représentant de la République démocratique allemande, ayant demandé des éclaircissements sur la deuxième partie du paragraphe 2 de la résolution, un représentant du secrétariat a déclaré qu'il fallait entendre que le Secrétaire général de la CNUCED chercherait des moyens d'assurer la participation d'experts de tous les pays en développement à la réunion, en utilisant des ressources extra-budgétaires, s'il y en avait de disponibles.

2. Le porte-parole du Groupe B (Suisse) a dit qu'en acceptant de se joindre au consensus sur la résolution, que quelques membres du Groupe B jugeaient encore défectueuse, le Groupe B entendait prouver sa confiance dans ce qu'il percevait comme une évolution favorable dans les résultats enregistrés par la CNUCED. A cet égard, il se félicitait de la déclaration faite par le secrétariat.

* Le résumé des débats et les conclusions que le Président a présentées à la fin de la trente et unième session du Conseil figurent dans l'annexe II.

3. Il fallait cependant bien voir que les membres du Groupe B continuaient à considérer la réunion envisagée au paragraphe 1 de la résolution comme une expérience permettant de juger si ce genre d'activités pouvait avoir un intérêt pratique pour les Etats membres. Le Groupe B comptait qu'à cette réunion assisteraient des spécialistes versés dans les domaines considérés. Le porte-parole a noté en outre que les décisions futures du Groupe B sur des propositions de cet ordre dépendraient beaucoup de la manière dont la réunion envisagée serait préparée et menée. A cet égard, le Groupe B prêterait une extrême attention aux avis de la Commission du transfert de technologie, dont il espérait qu'elle passerait minutieusement en revue les résultats de la réunion du Groupe d'experts.

4. Au sujet du paragraphe 3, le Groupe B admettait que le Secrétaire général de la CNUCED veuille peut-être rechercher l'avis d'experts extérieurs au secrétariat pour l'aider à mettre au point les études en cours. Le Groupe B n'avait jamais dissimulé ses doutes quant à la nécessité d'une réunion d'experts à cette fin et il était certain que le Secrétaire général de la CNUCED, en jugeant s'il y avait lieu d'en convoquer une, envisagerait le moyen le plus économique et le plus efficace de recueillir tout avis autorisé qu'il jugerait nécessaire.

5. L'extrême attention que le Groupe B portait à ces questions et les efforts qu'il déployait pour que cette activité soit soigneusement préparée, efficace, efficace et conçue pour traiter de problèmes réalistes prouvaient combien il était attaché à l'idée d'une CNUCED qui serve véritablement la cause du développement économique.

6. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que sa délégation avait éprouvé, devant la résolution relative à l'énergie, des difficultés d'une ampleur telle qu'elle avait sérieusement envisagé de demander qu'elle soit mise aux voix et de voter contre le texte. Si elle n'en avait rien fait, c'était la preuve que le Gouvernement des Etats-Unis acceptait de mettre la CNUCED au défi de prouver que les doutes réels qu'il avait quant à la capacité de l'organisation de faire oeuvre utile dans ce domaine étaient dénués de fondement. Le bilan des efforts dans le domaine du transfert de technologie était consternant : des réunions d'experts dont les participants étaient tout sauf des experts et une documentation mal conçue, mal préparée et sans fil conducteur réaliste, en somme, un gaspillage de temps et de ressources précieuses. C'est pourquoi la délégation des Etats-Unis trouvait tellement à redire au passage concernant l'industrie alimentaire.

7. Pour la délégation des Etats-Unis, la résolution était une épreuve décisive. Le Gouvernement des Etats-Unis avait l'intention d'être impitoyable dans son analyse critique de la préparation et de l'exécution des deux séries d'activités qui en résulteraient et ses décisions futures en matière de technologie dépendraient, en partie, des résultats de cette tentative. A ce propos, la délégation des Etats-Unis ne voyait toujours pas comment une réunion d'experts, d'une durée d'une semaine, sur un sujet aussi vaste que celui de l'énergie, bien que particulièrement axée sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, pouvait avoir un intérêt pratique pour quiconque. De quelles sources d'énergie nouvelles ou renouvelables les experts discuteront-ils? L'énergie solaire? La biomasse? L'énergie marémotrice? Chacune pouvait faire l'objet d'une semaine ou

plus de débats. Les experts allaient-ils discuter de la technologie existante? De formes nouvelles de technologie? De la recherche-développement actuelle? Des marchés? Des politiques de formation des prix? Des disponibilités? La résolution donnait l'impression qu'ils se concentreraient sur le tout, la seule possibilité étant alors une réunion de non-experts qui ne connaîtraient pas la question : de véritables experts ne voudraient pas perdre leur temps. Les mêmes observations valaient pour l'industrie alimentaire. La documentation sur ce point s'était révélée des plus insuffisantes.

8. La délégation des Etats-Unis avait accepté que les travaux continuent pour cette fois, mais elle ne le ferait certainement plus à moins d'un changement radical. Les Etats-Unis se refuseraient à donner leur aval à des activités qui ne profitaient à personne en particulier et qui produisaient uniquement de la paperasse que personne ne lisait, si ce n'est des bureaucrates qui s'en servaient uniquement pour justifier d'autres opérations tout aussi inutiles. Ce que les Etats-Unis avaient à dire était très simple : cette résolution était celle de la dernière chance. C'était sous la pression que les gens travaillaient le mieux et le Gouvernement des Etats-Unis était disposé à exercer cette pression, comptait que tous les documents voulus seraient prêts pour la réunion et se proposait de les faire analyser de près par des experts. La documentation comprendrait évidemment l'ordre du jour et la liste des participants. Le représentant espérait qu'il ne subsistait aucun doute quant au sérieux avec lequel les Etats-Unis envisageaient la question. Il voulait croire que le secrétariat considérerait ses observations comme un défi à relever.

9. Le représentant du Groupe des 77 (Nigéria) a dit que le Groupe des 77 attendait des résultats utiles et pratiques de la réunion d'experts sur l'énergie et de réunions analogues dans d'autres secteurs d'une importance critique pour les pays en développement qui seraient convoqués prochainement. On ne saurait attendre des résultats d'une seule réunion qu'ils servent de base à des décisions concernant d'autres secteurs. Chaque secteur avait ses problèmes, solutions et priorités propres, qui méritaient de polariser l'intérêt et l'attention.

D. Décision 323 (XXXI) - Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : lieu, date et durée

1. A la 678ème séance, le 27 septembre 1985, le Président a présenté un projet de décision 40/ différant une décision sur cette question, qu'il avait soumis après des consultations informelles.

2. Le représentant des Philippines a fait observer que la seule question à résoudre au sujet de la septième session de la Conférence était celle du lieu. Le Conseil ferait peut-être bien de noter, ainsi qu'il était dit dans les annotations à l'ordre du jour provisoire 41/, que le calendrier avait prévu une réunion de quatre semaines, précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires pendant deux jours. Le représentant a suggéré que le Président informe les coordonnateurs régionaux de l'issue des consultations qu'il allait engager sur la question en application du projet de décision.

3. Le Président a donné l'assurance qu'il tiendrait les coordonnateurs régionaux au courant, ainsi que le représentant des Philippines l'avait suggéré. Faisant observer que le lieu et la durée de la Conférence allaient de pair, il a dit qu'il valait mieux laisser tel quel le texte du projet de décision, qui était l'aboutissement de négociations délicates, tout en prenant note des observations du représentant des Philippines.

E. Rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs

1. Le représentant de la Chine a déclaré, à propos des pouvoirs de la délégation afghane, que la délégation chinoise maintenait la position qu'elle avait exposée à la trente-huitième session de l'Assemblée générale.
2. Le représentant du Pakistan a réservé la position de sa délégation quant aux pouvoirs de la délégation représentant l'Afghanistan pour les raisons déjà exposées à l'Assemblée générale.
3. Le représentant de l'Afghanistan a dit que les commentaires fallacieux et malveillants de la délégation des Etats-Unis consignés au paragraphe 4 du rapport sur la vérification des pouvoirs 42/ étaient du genre de ceux que cette délégation avait coutume de proférer contre tous ceux qui refusaient d'accepter le diktat du Gouvernement des Etats-Unis. Quant aux observations des délégations chinoise et pakistanaise, la position du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan restait telle qu'elle avait été énoncée à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.
4. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a réaffirmé la position de sa délégation à l'appui de l'Afghanistan telle qu'elle apparaissait dans le rapport sur la vérification des pouvoirs.
5. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a réaffirmé la position de sa délégation quant aux pouvoirs de la délégation afghane telle qu'elle était exposée dans le rapport sur la vérification des pouvoirs.

Notes

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 15 (A/39/15, vol. II, sect. II).

2/ Pour la liste des participants, voir TD/B/INF.145. Le Conseil à sa trente et unième session comptait 129 membres. La liste des membres figurera dans le Supplément No 1A des Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente et unième session, (TD/B/1077 (vol. II), annexe V).

3/ Tous les textes de la partie I ont été adoptés par le Conseil sans vote.

4/ Pour les déclarations faites lors de l'adoption de la résolution 319 (XXXI) par la Suisse (au nom du Groupe B) et par le Nigéria (au nom du Groupe des 77), voir sect. III, A.

5/ Pour la déclaration faite lors de l'adoption de la résolution 325 (XXXI) par la Suisse (au nom du Groupe B), voir sect. III, B.

6/ Pour les déclarations faites lors de l'adoption de la résolution 326 (XXXI) par la Suisse (au nom du Groupe B), par les Etats-Unis et par le Nigéria (au nom du Groupe des 77), voir sect. III, C.

7/ Pour les déclarations faites lors de l'adoption de la décision 323 (XXXI) par le représentant des Philippines et par le Président du Conseil, voir sect. III, D.

8/ Voir TD/B/1068, première partie, établi conformément à la résolution 39/209 de l'Assemblée générale, du 18 décembre 1984.

9/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-neuvième session, annexes, point 7 de l'ordre du jour, document TD/B/1002.

10/ Ibid., vingt-huitième session, annexes, point 2 de l'ordre du jour, document TD/B/982.

11/ TD/B/1075.

12/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente et unième session, annexes, point 6 de l'ordre du jour, document TD/B/1063.

13/ TD/B/1061.

14/ Sauf indication contraire, toutes les réunions se tiendront à Genève. Les réunions dont le titre est suivi d'un astérisque sont à déduire de la dotation pour "Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts".

15/ Réunion de haut niveau chargée de commencer l'examen global, à mi-parcours, des progrès réalisés dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

16/ En application de la résolution 35/63 de l'Assemblée générale, du 5 décembre 1980.

17/ Les réunions classées sous cette rubrique qui n'auront pas lieu en 1985 seront reportées à 1986.

18/ Sous réserve que la Réunion des pays exportateurs de thé sur la répartition des contingents et sur des normes minimales à l'exportation ait donné des résultats satisfaisants.

19/ Les dates de la reprise de la session seront fixées en fonction des consultations auxquelles le Président du Conseil international des bois tropicaux est en train de procéder. Pour le moment, à la demande du Président, des services ont provisoirement été réservés pour la période du 25 au 29 novembre 1985. Réunion mentionnée à titre d'information. Son financement est remboursable. Ces dates seront proposées lors des consultations ordinaires du Secrétaire général de la CNUCED.

20/ Sous réserve de confirmation par l'Assemblée générale à sa quarantième session.

21/ Mentionnée à titre d'information.

22/ Sous réserve de confirmation lors des consultations ordinaires du Secrétaire général de la CNUCED en octobre 1985.

23/ Pour décider des mesures consécutives à prendre concernant le Groupe intergouvernemental d'experts du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation (qui doit se réunir du 16 au 27 juin), y compris de la convocation éventuelle d'une conférence de négociation sur un mécanisme complémentaire additionnel.

24/ Conformément à la résolution 326 (XXXI) du Conseil du commerce et du développement. Doit avoir lieu avant la sixième session de la Commission du transfert de technologie.

25/ Conformément à la décision 321 (XXXI) du Conseil du commerce et du développement. Doit avoir lieu avant la septième session de la Conférence.

26/ Pour envisager la préparation de la septième session de la Conférence.

27/ Mentionnée à titre d'information.

28/ ITC/AG(XVIII)/98 et Add.1 (distribué aux membres du Conseil du commerce et du développement sous la cote TD/B/1070).

29/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 17 (A/40/17) (distribué aux membres du Conseil du commerce et du développement sous la cote TD/B/1072).

30/ TD/B/1076. Voir sect. III E, pour les déclarations faites par la Chine, le Pakistan, l'Afghanistan, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique lors de l'adoption dudit rapport.

31/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente et unième session, Supplément No 2, (TD/B/1041) et ibid., Supplément No 4 (TD/B/1057), respectivement.

32/ Ibid., trente et unième session, annexes, point 7 de l'ordre du jour, document TD/B/1051.

33/ Ibid., trentième session, Supplément No 4 (TD/B/1044), et *ibid.*, Supplément No 5 (TD/B/1045), respectivement.

34/ Ibid., trente et unième session, Supplément No 3 (TD/B/1052).

35/ Ibid., trente et unième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document TD/B/1054.

36/ Ibid., document TD/B/1055.

37/ Ibid., document TD/B/1073, annexe I. Ainsi que l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 5 de sa résolution 39/211 du 18 décembre 1984, le présent rapport contient une section relative aux conclusions de la Réunion (voir l'annexe III).

38/ TD/B/L.780.

39/ Un état, présenté par le secrétariat de la CNUCED, des incidences administratives et financières de la résolution 326 (XXXI) figure à l'annexe IV.

40/ TD/B/L.783.

41/ TD/B/1060.

42/ TD/B/1076.

ANNEXE I

Ordre du jour de la trente et unième session du Conseil du commerce
et du développement tel qu'il a été adopté à sa 67ième séance, le
16 septembre 1985

1. Questions de procédure :
 - a) Election du bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - d) Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session ordinaire du Conseil et organisation des travaux de la session.
2. Questions particulières découlant des résolutions, recommandations et autres décisions adoptées par la Conférence à sa sixième session, qui requièrent l'attention ou une décision du Conseil à sa trente et unième session.
3. Interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international.
4. Les problèmes de la dette et du développement des pays en développement.
5. Septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : lieu, date et durée de la septième session de la Conférence.
6. Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent.
7. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes, ou qui s'y rattachent :
 - a) Produits de base;
 - b) Invisibles et financement lié au commerce;
 - c) Articles manufacturés et semi-finis;
 - d) Pays les moins avancés;
 - e) Technologie.
8. Autres questions concernant le commerce et le développement :
 - a) Promotion des exportations : rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa dix-huitième session;

- b) Développement progressif du droit commercial international : dix-huitième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
- c) Infrastructures et services de transport en transit pour les pays en développement sans littoral.

9. Evaluation des programmes à la CNUCED.

10. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :

- a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;
- b) Annonce de tous changements intervenus dans la composition du Conseil et élection de membres des grandes commissions;
- c) Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1986;
- d) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 78 du règlement intérieur du Conseil;
- e) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil;
- f) Publication de la documentation de la CNUCED en temps voulu dans toutes les langues officielles [résolution 282 (XXVIII) du Conseil];
- g) Amendement du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement;
- h) Dates des sessions du Conseil;
- i) Examen du calendrier des réunions;
- j) Incidences financières des décisions du Conseil.

11. Questions diverses.

12. Adoption du rapport du Conseil.

ANNEXE II

Résumé et conclusions du Président

Le commerce et le développement, la dette et la coopération économique internationale

Au moment où la trente et unième session du Conseil touche à sa fin, je crois pouvoir résumer à grands traits les débats, en particulier sur le point 3 (Interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international) et le point 4 (Les problèmes de la dette et du développement des pays en développement) de l'ordre du jour, en énonçant les conclusions ci-après :

1. Le Conseil du commerce et du développement a procédé à un examen utile et constructif de la situation économique mondiale et de ses perspectives, y compris la question de la dette. Il a traité en particulier des interactions des politiques macro-économiques nationales, des politiques financières et commerciales et internationales et du développement. Il a été reconnu que le caractère complexe et l'interdépendance marquée des économies et des problèmes dans différents domaines avaient des conséquences majeures pour les politiques au niveau national de même qu'au niveau international.

2. Au cours du débat, on a signalé certaines tendances positives récentes de l'évolution de l'économie mondiale, notamment une reprise, bien qu'inégale, de la croissance économique, le recul de l'inflation dans les pays développés, la baisse des taux d'intérêt et un redémarrage de la croissance du commerce mondial, autant d'éléments qui concourent à alléger quelque peu l'endettement. Une inquiétude générale s'est cependant manifestée au sujet de nombreux facteurs préoccupants de la situation actuelle, et au sujet des perspectives d'avenir.

3. Ainsi, même si la reprise enregistrée dans les pays développés à économie de marché a apporté certains avantages aux pays en développement, ces avantages ont été contrebalancés par la persistance de taux d'intérêt élevés, la chute brutale des transferts nets, qui sont devenus fortement négatifs pour un certain nombre de pays en développement, la stagnation des courants d'aide publique au développement, les cours déprimés des produits de base et le protectionnisme. Les pays en développement ont donc eu du mal à accroître ou même à rétablir le revenu par habitant, ainsi que le rythme de la croissance et du développement. Cette situation a nui non seulement aux pays en développement eux-mêmes, mais encore à l'économie mondiale tout entière.

4. Bien que le renforcement de la coopération internationale dans le domaine financier ait beaucoup contribué à éviter une rupture des relations entre créanciers et débiteurs, les sacrifices actuellement consentis par les pays en développement lourdement endettés sont extrêmement onéreux. Dans nombre de pays en développement débiteurs, le service de la dette absorbe une proportion substantielle des recettes d'exportation et du produit national brut. Leur développement économique et social a subi un sérieux revers, la baisse des taux d'investissement affaiblissant leur capacité d'assurer à l'avenir leur croissance et le service de la dette. Le transfert aujourd'hui considérable de ressources

nettes d'un certain nombre de pays en développement vers les pays industrialisés menace la stabilité politique et sociale de ceux-là et n'est pas supportable beaucoup plus longtemps.

5. La situation économique critique de l'Afrique au sud du Sahara, le dénuement et la détresse des pays les moins avancés sont particulièrement préoccupants, aussi bien pour le présent que pour l'avenir.

6. De lourdes incertitudes grèvent la poursuite de la reprise. Les perspectives à moyen terme de croissance dans les grands pays industrialisés à économie de marché, ainsi qu'en ce qui concerne les prix des produits de base, les courants de capitaux, l'aide publique au développement, les taux d'intérêt et les taux de change suscitent une vive inquiétude.

Dans ces circonstances, il semble y avoir une nette convergence de vues entre les membres du Conseil sur les points suivants :

7. La situation économique précaire et, à bien des égards, très difficile, appelle, outre une action au niveau national, une coopération plus étroite au niveau international. Etant donné l'interdépendance des pays et des régions, d'une part, des principaux secteurs critiques, d'autre part, seule une vaste action coordonnée a des chances de réussir véritablement à redresser l'économie mondiale.

8. Il faut se fixer pour objectif majeur d'assurer une croissance générale continue et renforcée sans relancer l'inflation. Il est admis qu'aucune stratégie de la dette ne peut être viable à long terme si ce n'est dans un environnement de croissance et de développement.

9. Pour amener une croissance continue et renforcée de l'économie mondiale, il semble nécessaire que les grands pays industrialisés procèdent à certains changements coordonnés de cap dans leurs politiques monétaires et budgétaires.

10. L'accélération du développement des pays en développement est un objectif international important et commun et il faut des mesures concrètes de politique générale - en plus d'une action au niveau national dans les pays en question - afin d'assurer leur croissance et leur développement. Toutes les parties doivent concourir systématiquement à atteindre cet objectif, dans la mesure de leurs capacités et de leurs responsabilités.

11. Les pays en développement devraient continuer et intensifier leurs efforts pour que leurs politiques internes et leur gestion économique soient à la hauteur des priorités du développement et des possibilités de croissance.

12. Les pays développés devraient accroître leurs efforts pour promouvoir un environnement favorable au développement économique, notamment en se rapprochant constamment des objectifs d'aide publique au développement, en augmentant leurs apports de capitaux publics et privés, en réduisant les taux d'intérêt et en améliorant l'alignement des taux de change, ainsi qu'en ouvrant plus largement leurs marchés aux exportations en provenance des pays en développement et en contribuant à renforcer les marchés des produits de base. Des progrès ont certes été accomplis, mais il faudrait redoubler d'efforts pour appliquer pleinement le nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés.

13. Le système commercial international a besoin d'être renforcé et amélioré, notamment par une plus grande transparence des mesures prises dans le domaine commercial. Des efforts coordonnés devraient encore être consentis afin d'accentuer la libéralisation et l'expansion du commerce mondial sur la base d'engagements mutuels et de l'avantage mutuel, compte tenu du principe d'un régime différencié et plus favorable en faveur des pays en développement et du cas particulier des pays les moins avancés. Les pays en développement seraient mieux à même de s'acquitter de leurs obligations au titre de la dette si les engagements relatifs au statu quo et au démantèlement étaient promptement honorés. Il faudrait aussi s'efforcer davantage de tirer pleinement parti des possibilités d'échanges commerciaux entre pays en développement. En outre, les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale devraient essayer d'accroître leurs échanges.

14. L'action en matière de commerce devrait être complétée et serait facilitée par une action parallèle dans le domaine financier et monétaire. Les institutions financières internationales devraient disposer de ressources suffisantes pour faire face aux lourdes sollicitations dont elles sont l'objet et leurs politiques de crédit devraient être compatibles avec la nécessité d'accélérer la croissance et l'ajustement.

15. Le cadre dans lequel s'opère le rééchelonnement de la dette mérite de retenir davantage l'attention, de manière que le service de la dette soit adapté à la capacité de remboursement et aux besoins du développement et que les programmes d'ajustement soient étayés par l'apport d'un volume net de ressources qui soit suffisant. Il conviendrait d'examiner plus à fond les propositions formulées au sujet du service de la dette d'aide publique au développement et de la dette commerciale, qui comportent notamment un allongement substantiel des échéances et une baisse des taux d'intérêt.

16. Les conséquences nocives des dépenses d'armement pour le développement économique sont généralement admises et il faut espérer que la Conférence internationale sur le désarmement et le développement mettra encore plus cette corrélation en lumière.

17. La CNUCED devrait servir de plus en plus de cadre à un dialogue constructif et à une action collective afin de promouvoir une compatibilité mutuelle des politiques monétaires, financières et commerciales internationales, qui tende à assurer un développement international plus uniforme, plus soutenu et plus rapide.

ANNEXE III

Documents transmis à l'Assemblée générale par le
Conseil du commerce et du développement

Résultats de la troisième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie a/

1. La troisième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie a eu lieu à Genève, du 26 août au 4 septembre 1985, conformément à la résolution 39/211, du 18 décembre 1984, où l'Assemblée générale, au paragraphe 3, priait "le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de convoquer les réunions nécessaires d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie, comme elle l'a demandé dans sa résolution 38/154" et, au paragraphe 5, priait "le Conseil du commerce et du développement d'inclure dans le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale lors de sa quarantième session une section portant sur les résultats de la troisième Réunion du Groupe d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie".

2. Les conclusions et recommandations adoptées par la troisième Réunion le 4 septembre 1985 b/, sont reproduites plus loin dans l'appendice I. Les déclarations faites à la clôture de la troisième Réunion c/, sont reproduites dans l'appendice II. Le résumé des délibérations sur la question à la trente et unième session du Conseil figure dans l'appendice III.

Notes

a/ Voir plus haut, section II, Décisions diverses prises par le Conseil, paragraphe 3 g).

b/ Portées à la connaissance du Conseil dans le document TD/B/L.778.

c/ Portées à la connaissance du Conseil dans le document TD/B/L.778/Add.1.

APPENDICE I

Conclusions et recommandations adoptées par la troisième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie

Conformément à la résolution 39/211 de l'Assemblée générale, du 18 décembre 1984, la troisième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie a eu lieu à Genève du 26 août au 4 septembre 1985. Les experts ont examiné les notes ci-après du secrétariat de la CNUCED : "Examen des modes d'approche et des mesures envisageables au sujet du transfert inverse de technologie" a/; "Schéma préliminaire d'un ensemble de lignes directrices sur le transfert inverse de technologie" b/; et "Eléments possibles d'un questionnaire de renseignements quantitatifs et qualitatifs sur le transfert inverse de technologie" c/.

La troisième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie,

Rappelant les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI), 3281 (XXIX), 3362 (S-VII) et 35/56 de l'Assemblée générale, des 1er mai 1974, 12 décembre 1974, 16 septembre 1975 et 5 décembre 1980, ainsi que toutes les résolutions pertinentes relatives au transfert inverse de technologie,

Prenant note des travaux accomplis par les première et deuxième Réunions d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie d/,

1. Adopte les conclusions ci-après :

a) Le problème de l'exode de main-d'oeuvre qualifiée des pays en développement vers les pays développés d'accueil a des incidences préoccupantes à l'échelle mondiale. Cet exode constitue un transfert unilatéral, des premiers pays au profit des seconds, de ressources productives comportant de la technologie sous forme de compétences humaines, ce qui limite la capacité de progrès des pays en développement. L'exode de main-d'oeuvre qualifiée s'est intensifié et a pris des formes nouvelles;

b) La conjoncture économique internationale actuelle qui est défavorable a accentué l'écart entre pays en développement et pays développés, renforçant ainsi les facteurs qui déterminent le transfert inverse de technologie;

c) Les disponibilités en ressources humaines qualifiées étant un élément décisif de la transformation économique, sociale et technologique des pays en développement, l'exode continu de personnel qualifié des pays en développement vers les pays développés d'accueil contribue à saper les efforts que les premiers déploient pour accélérer leur développement;

d) Afin d'atténuer les effets préjudiciables du transfert inverse de technologie, de nombreux pays en développement ont adopté des politiques et des mesures concrètes aux niveaux national et régional et par le biais de programmes bilatéraux et multilatéraux;

e) Toutefois, les mesures nationales et les mesures ponctuelles ne suffisent pas pour s'attaquer efficacement au phénomène. Il faut des mesures à l'échelle internationale et une action concertée de toutes les parties intéressées pour compléter ce qui est fait au niveau national afin que la migration de main-d'oeuvre qualifiée des pays en développement vers les pays développés d'accueil constitue un échange dans lequel les intérêts des pays lésés par le transfert inverse de technologie soient convenablement protégés;

f) Les travaux accomplis jusqu'à présent par les réunions d'experts gouvernementaux ont jeté les bases permettant de passer de mesures ponctuelles à un mode d'approche intégré à l'échelle universelle;

g) Les travaux accomplis par les réunions d'experts gouvernementaux ont fait ressortir la corrélation étroite qui existe entre, d'une part, l'amélioration de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique générale à tous les niveaux, ainsi que la collecte et la diffusion de renseignements qualitatifs et quantitatifs, et, d'autre part, l'établissement d'un ensemble de lignes directrices dans le cadre d'un programme d'action intégré concernant le transfert inverse de technologie;

h) Les projets relatifs à l'ensemble de lignes directrices et au questionnaire qui figurent dans la documentation soumise par le secrétariat de la CNUCED sont un point de départ très utile pour la phase suivante des travaux qu'il faudra mener à terme, en tenant compte des observations formulées à la Réunion en cours et des vues qui seront exprimées ultérieurement par toutes les parties intéressées;

i) La solution du problème du transfert inverse de technologie exige une démarche universelle dans laquelle les intérêts de toutes les parties en cause soient convenablement protégés et pris en considération. A ce propos, les experts ont vivement regretté l'absence, aux trois réunions d'experts gouvernementaux, d'une majorité des membres du groupe des pays développés d'accueil. Les experts réaffirment leur ferme conviction que les solutions aux problèmes du transfert inverse de technologie doivent être acquises par une participation universelle, en particulier celle de toutes les parties en cause. Ils pensent avoir jeté les bases qui permettront de passer à la phase suivante des travaux avec la participation universelle de toutes les parties intéressées;

j) Il y a convergence entre la conception que les organisations, organismes et organes pertinents du système des Nations Unies ont adoptée chacun dans son ressort, telle qu'elle se dégage des conclusions concertées figurant dans le rapport remis à l'Assemblée générale, à sa trente-neuvième session e/, par le Groupe interorganisations du transfert inverse de technologie, et la conception adoptée par les réunions d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie;

2. Recommande que :

a) Vu l'utilité de la documentation soumise à la Réunion en cours par le secrétariat de la CNUCED, le Secrétaire général de la CNUCED diffuse largement les documents susmentionnés en les communiquant, avec le rapport de la Réunion f/, à tous les Etats membres de la CNUCED, et aux organes, organisations et organismes pertinents du système des Nations Unies, ainsi qu'aux autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées pour examen et observations s'il y a lieu;

b) Le Secrétaire général de la CNUCED convoque une réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie, si possible en 1986 mais pas plus tard que dans le courant du premier trimestre de 1987, pour examiner et arrêter un programme d'action intégré concernant le transfert inverse de technologie et recommander les modalités de sa mise en oeuvre, compte tenu des travaux déjà accomplis par les réunions d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie et des vues exprimées par toutes les parties en cause;

c) Le Secrétaire général de la CNUCED continue d'étudier le problème du transfert inverse de technologie et établit la documentation appropriée au sujet d'un programme d'action intégré concernant le transfert inverse de technologie, à soumettre à la réunion d'experts gouvernementaux visée à l'alinéa b) du paragraphe 2 ci-dessus, compte tenu notamment des travaux accomplis par les trois réunions d'experts gouvernementaux et des observations visées à l'alinéa a) du paragraphe 2 ci-dessus;

d) Les pays développés d'accueil participent pleinement à la réunion d'experts gouvernementaux visée à l'alinéa b) du paragraphe 2 ci-dessus;

e) Tous les organismes, organes et organisations pertinents du système des Nations Unies continuent de coopérer avec la CNUCED dans les travaux futurs relatifs au transfert inverse de technologie.

Notes

a/ TD/B/AC.35/11.

b/ TD/B/AC.35/12 et Corr.1

c/ TD/B/AC.35/13.

d/ Pour les rapports des réunions, voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, annexes, point 6 de l'ordre du jour, document TD/B/969, et ibid., vingt-neuvième session, annexes, point 7 de l'ordre du jour, document TD/B/1018.

e/ A/39/397, annexe.

f/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente et unième session, annexes, point 7 de l'ordre du jour, document TD/B/1073.

APPENDICE II

Déclarations faites à la clôture de la troisième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie, le 4 septembre 1985

1. Le Président a résumé ses impressions des travaux de la Réunion et des progrès accomplis. Il a indiqué que, sur avis du Bureau et des coordonnateurs régionaux et après avoir lui-même fait le point, il avait décidé d'engager des consultations informelles pour arriver à une évaluation réaliste de l'état des travaux et en arrêter l'orientation future. Il avait demandé l'avis du plus grand nombre possible de délégations sur les questions relatives aux points inscrits à l'ordre du jour de la Réunion et avait, en particulier, consulté les représentants des pays qui n'avaient pas pris part aux trois réunions et dont les participants avaient vivement déploré l'absence. Ces pays intervenant directement dans la mobilité de la main-d'oeuvre qualifiée au niveau mondial, parce qu'ils en étaient les principaux bénéficiaires ou pour des raisons de moralité, de responsabilité collective et d'interdépendance mondiale, leur absence avait malheureusement empêché les réunions de donner tous les résultats escomptés.

2. Le Président avait conclu des consultations informelles que ces pays avaient deux grands sujets de préoccupation. Premièrement, le mandat des réunions d'experts gouvernementaux énoncé dans les résolutions 37/207 et 38/154 de l'Assemblée générale ne faisait pas l'unanimité des parties intéressées, essentiellement parce qu'il y était question de compensation, ce qui, de l'avis de ces pays, préjugait les résultats des études des experts. Deuxièmement, ces pays estimaient que quelques aspects importants du phénomène très complexe du transfert inverse de technologie n'avaient pas encore été suffisamment analysés, notamment la portée mondiale et l'ampleur du phénomène, le sens des courants de main-d'oeuvre qualifiée, leurs dimensions et leur incidence, ainsi que les gains et pertes pour toutes les parties en cause.

3. Le Président avait en outre eu nettement l'impression lors des consultations que la position des pays absents était la suivante : a) ils comptaient participer aux futures réunions d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie; b) le phénomène étant universel, les préoccupations de tous les pays en jeu dans le transfert inverse de technologie devraient être prises en considération dans la préparation de réunions futures; c) ces préoccupations différaient peut-être quelque peu d'un pays à l'autre, mais, en raison de leurs éléments communs, il ne fallait pas assigner de mandat bien arrêté aux réunions futures, afin de pouvoir envisager toutes les manières possibles d'aborder et de traiter le problème par une action aux niveaux national, régional et international. Il serait bon que le mandat ne fasse pas état de proposition spécifique sur laquelle les experts auraient à se prononcer. Il fallait espérer que cette flexibilité se retrouverait dans la résolution de l'Assemblée générale qui guiderait les activités futures; d) pendant la phase ultérieure du travail des experts, il faudrait partir des résultats des trois réunions, ainsi que des apports d'autres organismes intéressés des Nations Unies. Ces organismes devaient être à nouveau mis à contribution; e) il faudrait s'employer activement, à Genève, à préparer le terrain pour l'adoption d'une résolution par consensus à la prochaine session de l'Assemblée générale; f) les sessions du Conseil qui se tiendraient prochainement devraient être l'occasion d'arriver à un accord sur la phase suivante du travail des experts et sur les questions connexes de procédure et de fond.

4. Jugeant la situation telle qu'elle lui apparaissait maintenant, le Président a dit que les experts qui assistaient à la Réunion en cours connaissaient manifestement les éléments essentiels des préoccupations de leurs partenaires absents. L'exposé détaillé qu'il leur en avait fait avait contribué à renforcer leur détermination de résoudre les problèmes du transfert inverse de technologie par la participation universelle de toutes les parties en cause. Des efforts intensifs avaient été faits pendant la Réunion pour tenir compte de ces préoccupations et ouvrir la voie à cette participation universelle dans l'avenir. Les conclusions et recommandations de la Réunion étaient l'aboutissement d'un travail sincère et louable visant à arriver à un consensus sur cette question importante. Des progrès considérables avaient de toute évidence été faits et les conditions étaient réunies pour aboutir au consensus voulu et passer à la phase suivante des travaux. Le Président a exprimé l'espoir que tous les participants comprendraient le message contenu dans les conclusions et recommandations et que les pays développés d'accueil répondraient à son invitation à participer pleinement à la prochaine réunion.

5. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Yves Berthelot, a dit qu'il était heureux d'inaugurer ses fonctions à la CNUCED en participant à la clôture des travaux de la Réunion, qui avait eu des résultats très positifs.

6. Il ressortait des trois réunions tenues à ce sujet que le problème du transfert inverse de technologie devait être appréhendé de façon globale et replacé dans la perspective des efforts faits par les pays en développement pour accélérer leur développement économique et technologique. Les ressources humaines, surtout les ressources humaines qualifiées, restaient plus que jamais un des atouts principaux de tous les pays et, en particulier, des pays en développement, pour leur transformation économique et technologique. Il était donc naturel que la formation, la mobilisation et l'utilisation des ressources humaines pour le développement fût un souci majeur non seulement des gouvernements, mais aussi de la communauté internationale tout entière.

7. Le problème était complexe. Il exigeait une approche multidisciplinaire pour traduire des objectifs généraux en mesures concrètes de telle sorte que le départ de main-d'oeuvre qualifiée de pays en développement vers les pays développés aboutisse à un échange dans lequel les intérêts de tous les pays en cause dans le transfert inverse de technologie soient pris en compte. Une première étape avait été franchie grâce à l'activité des réunions d'experts, qui avaient mis en lumière les liens existant entre les diverses composantes d'une approche globale du problème. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED considérait que des progrès appréciables avaient été accomplis dans une compréhension plus profonde des aspects techniques de ces composantes et il a constaté les avis favorables exprimés par les experts au sujet de la documentation soumise par le secrétariat de la CNUCED.

8. Les réunions d'experts n'avaient malheureusement pas pu bénéficier jusqu'ici de l'expérience et des connaissances des experts de tous les pays directement intéressés par le transfert inverse de technologie. Il ressortait clairement de la Réunion en cours que, pour obtenir des résultats positifs, il fallait une participation universelle et active de toutes les parties en cause. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED pensait donc qu'un dialogue universel allait maintenant se renouer, au cours duquel les vues de la communauté internationale tout entière seraient exposées. A cet égard, les consultations que le Président avaient eues avec les pays qui n'avaient pas assisté à la Réunion avaient permis

non seulement aux experts d'avoir une meilleure perception des vœux et points de vue de ces pays, mais aussi de jeter les bases d'un dialogue fructueux. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a signalé l'importance de la participation de certains experts qui s'étaient joints aux travaux de la Réunion pour le compte de leurs délégations, ainsi que l'appui donné au secrétariat de la CNUCED par d'autres organismes des Nations Unies, tout particulièrement par le Bureau international du travail et par le Bureau de statistique des Nations Unies, dans la préparation de la Réunion.

9. De l'avis du Secrétaire général adjoint de la CNUCED, les conclusions et recommandations de la Réunion constituaient une base solide pour la prochaine phase du travail dans la perspective d'un programme d'action intégré concernant le transfert inverse de technologie. Leur examen aux sessions du Conseil du commerce et du développement et de l'Assemblée générale qui allaient se tenir serait un premier pas dans cette direction.

10. Le porte-parole du Groupe des 77 a estimé que les experts avaient, à la Réunion en cours, contribué utilement à la recherche d'une solution durable au problème du transfert inverse de technologie et qu'une phase importante des travaux s'achevait. Les experts n'avaient pas été insensibles à la volonté générale d'aborder le problème à l'échelle universelle ni à la nécessité d'un effort collectif pour appliquer les solutions trouvées à chacun des niveaux appropriés en vue de s'attaquer au problème. Ce souci transparaissait dans les conclusions et recommandations de la Réunion, qui représentaient un effort consciencieux des experts pour trouver un équilibre entre leur désir de passer rapidement à l'action concrète et la nécessité qu'ils reconnaissaient d'une responsabilité collective dans cette action.

11. Le porte-parole a dit que le Groupe des 77 remerciait le Président des consultations qu'il avait tenues et qui lui avaient permis de mieux comprendre les difficultés que la démarche entamée présentait pour la plupart des pays membres d'un groupe important, et il était convaincu que les consultations se révéleraient à nouveau utiles quand le moment viendrait, à la très prochaine session de l'Assemblée générale, d'arriver à une entente sur la phase suivante des travaux. Il était d'avis que les éléments fondamentaux de cette entente avaient été dégagés par la Réunion et dans la documentation stimulante présentée par le secrétariat. Il a exprimé l'espoir que, d'ici là, tous les gouvernements profiteraient de l'occasion pour réfléchir à la forme et à la teneur du futur programme d'action intégré concernant le transfert inverse de technologie.

12. Le porte-parole du Groupe D a dit que les pays de son groupe, partisans de la restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et avantageuse pour tous, étaient dès lors opposés à toute forme d'exploitation entre économies nationales, telle que l'exode des compétences. La fuite de personnel qualifié des pays en développement représentait un transfert unilatéral de ressources vers des pays capitalistes hautement développés, qui était inacceptable pour les pays socialistes. Le Groupe D avait donc coopéré de manière constructive aux trois réunions d'experts en vue de faire avancer la solution du problème de l'exode des compétences et d'en atténuer les effets négatifs sur les pays en développement. Les progrès avaient été quelque peu entravés par le boycottage auquel s'étaient livrés les pays qui profitaient de l'exode des compétences, mais les résultats obtenus aux réunions, surtout à la Réunion en cours, qui avait établi un cadre pour les travaux futurs, pouvaient être jugés favorables.

13. Les pays du Groupe D souscrivaient aux conclusions et recommandations de la Réunion et tenaient à faire les observations ci-après afin que le travail puisse se poursuivre de manière efficace. Premièrement, les experts gouvernementaux devaient continuer à travailler de manière intensive et sans retard injustifié; deuxièmement, les résultats enregistrés jusqu'ici devaient être pleinement pris en considération dans les travaux futurs; troisièmement, ces travaux devaient découler des objectifs fondamentaux - empêcher l'exode des compétences et en prévenir les effets préjudiciables - qui devaient régir l'élaboration et le choix des actions, méthodes, instruments, etc., applicables au titre du programme d'action intégré envisagé. Le travail futur du secrétariat lui-même devrait avoir les mêmes objectifs. Quatrièmement, des mesures de politique générale étaient nécessaires pour atténuer les effets négatifs de l'exode des compétences sur les pays en développement et permettre à ces pays d'avoir une part équitable dans les profits découlant de l'exode des compétences vers les pays capitalistes. Le Groupe D craignait que le travail des experts gouvernementaux ne s'écarte de cette voie et ne risque ainsi de perdre beaucoup de son efficacité.

14. Le porte-parole a dit que le Groupe D continuerait d'appuyer le travail de la CNUCED relatif au transfert inverse de technologie, qui devrait être mené en coordination avec les autres organismes des Nations Unies intéressés et financé sur les crédits déjà ouverts dans le budget.

15. L'expert de la Chine a noté qu'il y avait eu un échange de vues sincère à la Réunion et que des idées constructives avaient été présentées concernant la formation de la main-d'oeuvre et les moyens de réduire l'exode de personnel qualifié, problème d'un intérêt capital pour de nombreux pays en développement. Les débats de la Réunion ainsi que la documentation présentée par le secrétariat avaient été utiles et stimulants.

16. La délégation chinoise notait avec satisfaction que, grâce aux efforts de tous les participants, les conclusions et recommandations adoptées définissaient l'orientation future du travail relatif au transfert inverse de technologie. Elles attestaient l'esprit de coopération et de compréhension manifesté par les experts et les efforts particuliers du Président et surtout du porte-parole du Groupe des 77.

17. Le transfert inverse de technologie était un sujet de vive préoccupation pour la plupart des pays en développement, car il limitait sérieusement les compétences dont ces pays disposaient pour le développement et posait de graves problèmes économiques, sociaux et connexes. Il importait donc que les travaux futurs envisagés soient menés avec célérité. Il fallait donc renforcer la coordination entre les différents organismes des Nations Unies en cause pour éviter le double emploi. Le travail du Groupe interorganisations du transfert inverse de technologie devait aussi être intensifié. Il fallait en outre veiller à la coordination dans le programme d'action et fixer des priorités appropriées. Sur ce dernier point, il était préférable, de l'avis de l'expert, de s'attaquer d'abord, et dès que possible, aux problèmes les plus simples pour lesquels il n'y aurait pas d'incidences financières.

18. L'expert de la Turquie s'est vivement félicité des efforts du Président grâce auxquels la Réunion avait pu aboutir à un résultat constructif. Il a remercié les experts de leur coopération dans l'élaboration de conclusions fructueuses et le secrétariat de sa contribution précieuse au succès de la Réunion.

APPENDICE III

Délibérations à la trente et unième session du Conseil du commerce et du développement

1. Le Président de la troisième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie a présenté les conclusions concertées et les recommandations de la Réunion a/. Il a indiqué que, sur avis du Bureau de la Réunion et des coordonnateurs des groupes régionaux, il avait engagé des consultations informelles afin d'avoir l'opinion du plus grand nombre possible de délégations d'Etats membres de la CNUCED sur les différentes questions relatives aux points inscrits à l'ordre du jour de la Réunion. Il avait surtout consulté les représentants de la majorité des pays membres du Groupe B, dont l'absence aux réunions d'experts gouvernementaux avait été vivement déplorée par les experts participants. A la suite de ses consultations informelles avec 11 délégations du Groupe B, il était arrivé à la conclusion que les deux grands sujets de préoccupation des pays du Groupe B étaient les suivants :

a) Le mandat des réunions d'experts gouvernementaux, tel qu'il était énoncé dans la résolution pertinente de l'Assemblée générale, ne faisait pas l'unanimité des parties intéressées, essentiellement, de l'avis des pays du Groupe B, parce qu'il y était question de compensation, ce qui préjugait les résultats des études des experts;

b) Quelques aspects importants du phénomène très complexe du transfert inverse de technologie n'avaient pas encore été suffisamment analysés, notamment la portée mondiale et l'ampleur du phénomène, le sens des courants de main-d'oeuvre qualifiée, leurs dimensions et leur incidence, les gains et pertes nets de toutes les parties en cause.

2. Le Président avait aussi l'impression que la position des pays du Groupe B qui n'avaient pas participé aux réunions était la suivante :

a) Ils comptaient participer aux futures réunions d'experts gouvernementaux traitant du phénomène très important du transfert inverse de technologie;

b) Le phénomène étant universel, ils pensaient que tous les pays - en cause ou intéressés à un titre ou à un autre - devraient participer à ces réunions futures et qu'il faudrait donc tenir compte des préoccupations de toutes les parties dans la préparation de ces réunions;

c) Les préoccupations différaient quelque peu d'un pays à l'autre, mais, en raison de leurs éléments communs, il ne fallait pas assigner de mandat bien arrêté aux réunions futures d'experts gouvernementaux, afin de pouvoir envisager toutes les manières possibles d'aborder et de traiter le problème par une action aux niveaux national, régional et international. Le mandat ne devrait pas faire état de proposition spécifique sur laquelle les experts auraient à se prononcer. En outre, les pays du Groupe B espéraient que cette flexibilité se retrouverait dans la résolution pertinente de l'Assemblée générale qui guiderait les activités futures;

d) Pendant la phase ultérieure du travail des experts, il faudrait partir des résultats des trois réunions d'experts gouvernementaux, ainsi que des apports d'autres organismes compétents des Nations Unies;

e) Il faudrait s'employer activement à préparer le terrain pour l'adoption d'une résolution par consensus à l'Assemblée générale;

f) La session en cours du Conseil devrait être l'occasion d'arriver à un accord sur la phase suivante du travail des experts et sur les questions connexes de procédure et de fond.

3. Donnant son sentiment sur la troisième Réunion, le Président a estimé que des efforts intensifs y avaient été faits pour tenir compte des préoccupations des pays du Groupe B afin de préparer le terrain pour la participation aux réunions futures de tous ceux qui avaient jusqu'ici eu des difficultés à s'y joindre. Les conclusions concertées et les recommandations a/ étaient l'aboutissement d'un travail hautement louable et très sincère de tous les experts qui avaient participé à la troisième Réunion et visaient à arriver à un consensus sur cette question importante. Des progrès considérables avaient été faits et les conditions étaient réunies pour aboutir au consensus voulu et passer à une autre phase des travaux de fond, à laquelle tous les intéressés participeraient activement. Les conclusions et recommandations concertées étaient porteuses d'un message qui méritait d'être entendu par toutes les parties; elles contenaient aussi une invitation aux pays développés qui étaient les bénéficiaires du transfert inverse de technologie - et, en fait, une invitation à tous les intéressés - à participer pleinement aux activités futures.

4. Le Président a déclaré qu'il ne voyait plus de difficulté insurmontable de substance et que le moment était venu d'arriver à un accord sur la procédure. Les débats à la session en cours du Conseil contribueraient à réaliser le consensus et à assurer la participation générale et active de toutes les parties à la phase suivante des activités relatives au transfert inverse de technologie. Le Président se tenait entièrement à la disposition des groupes régionaux pour les aider dans tous les aspects de la discussion et des consultations se rapportant à la question.

5. Le porte-parole du Groupe D (République démocratique allemande) a déclaré que la troisième Réunion d'experts gouvernementaux avait contribué à élargir la base de négociations futures en vue d'arrêter l'exode des compétences et d'en atténuer les effets négatifs sur les pays en développement. Les pays du Groupe D approuvaient les conclusions et recommandations a/, qui rendaient compte des travaux faits jusqu'ici. Ces travaux devraient se poursuivre à partir de ces conclusions et recommandations, avec la participation des pays du Groupe B, qui avait beaucoup tardé. Les négociations et propositions futures devraient prendre appui sur les résultats positifs, déjà obtenus. Les politiques, mesures pratiques, méthodes et instruments qui feraient partie du programme d'action intégré concernant le transfert inverse de technologie devraient correspondre aux objectifs principaux qui étaient d'éviter l'exode des compétences des pays en développement vers les sociétés transnationales et les pays développés à économie de marché et d'en atténuer les effets préjudiciables.

6. Le porte-parole du Groupe des 77 (République-Unie de Tanzanie) a déclaré que le transfert inverse de technologie était l'un des nombreux facteurs qui entravaient la transformation économique et technologique des pays en développement. Il avait été réaffirmé dans de nombreux organismes internationaux que le problème de l'exode de main-d'oeuvre qualifiée des pays en développement vers les pays développés d'accueil avait des incidences préoccupantes à l'échelle mondiale. Le Groupe de 77 regrettait donc vivement l'absence des pays développés d'accueil aux trois réunions d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie, dont le but principal était de trouver des moyens d'atténuer les effets dommageables du transfert inverse de technologie dans les pays en développement. Des solutions pratiques et durables au problème du transfert inverse de technologie nécessitaient un mode d'approche global qui soit fondé sur la participation de toutes les parties intéressées et prenne en considération leurs opinions.

7. Le Groupe des 77 avait souligné que le phénomène du transfert inverse de technologie était trop complexe pour qu'une solution unique suffise à en atténuer les effets préjudiciables sur les pays en développement. C'est pourquoi la prochaine phase des travaux devrait être l'occasion d'envisager et d'arrêter un programme d'action intégré concernant le transfert inverse de technologie qui comprendrait notamment des propositions de politique générale et des mesures concrètes, l'établissement d'un ensemble de lignes directrices et la collecte de renseignements sur le transfert inverse de technologie, compte tenu des travaux déjà accomplis et des opinions et suggestions de toutes les parties.

8. Le porte-parole a déclaré que les consultations informelles organisées par le Président de la troisième Réunion d'experts gouvernementaux avec des membres du groupe des pays développés d'accueil qui n'avaient pas participé à la Réunion avaient été motivées par la volonté sincère des pays participants de trouver des moyens de rétablir un dialogue universel dans la recherche d'une solution au problème du transfert inverse de technologie. Le Groupe des 77 participerait à tout effort collectif visant à trouver un terrain d'entente qui permette aux travaux relatifs au transfert inverse de technologie de se poursuivre à l'échelle universelle.

9. Le porte-parole du Groupe B (Canada) a dit que son groupe reconnaissait pleinement la complexité du phénomène de la migration de personnel qualifié et ses conséquences, en particulier pour les pays en développement. Le phénomène ne saurait toutefois être simplement assimilé à un transfert de ressources du pays d'émigration vers le pays d'accueil, car il comportait des coûts et des avantages pour les deux catégories de pays. Il ne concernait pas uniquement les relations Nord-Sud, mais avait aussi une dimension Sud-Sud qui demandait à être examinée sous l'angle de la coopération technique entre pays en développement. Il ne fallait pas perdre de vue que rien ne prouvait encore que ses conséquences étaient mesurables dans la pratique.

10. En raison du mandat conféré aux réunions d'experts gouvernementaux, les travaux sur le sujet avaient pris dès le début une orientation qui n'était pas acceptable pour la majorité des pays membres du Groupe B. Le Groupe B était inquiet de quelques-unes des conclusions et recommandations et il réaffirmait son avis que le rapport de la troisième Réunion, y compris les conclusions et recommandations, n'engageait que les pays qui avaient participé à la Réunion. Il

convenait toutefois de la nécessité d'une démarche universelle, dans laquelle les intérêts de toutes les parties intéressées seraient convenablement protégés et pris en considération. A cet égard, le Groupe B appréciait vivement la volonté exprimée à la troisième Réunion d'experts gouvernementaux de tenir compte des vues de tous les groupes régionaux et, en particulier, les efforts faits par le Président de la Réunion. En fait, un certain nombre de pays du Groupe B avaient participé aux consultations informelles avec le Président de la Réunion, à la recherche de solutions mutuellement acceptables aux problèmes qui séparaient les différents groupes régionaux en vue d'assurer une participation plus large aux travaux futurs dans ce domaine.

11. De l'avis du porte-parole, le mandat découlant des résolutions pertinentes des Nations Unies était maintenant rempli et le Groupe B espérait que l'Assemblée générale, à sa quarantième session, adopterait une orientation nouvelle qui tiendrait compte des préoccupations de toutes les parties en cause et permettrait à tous les Etats membres de la CNUCED de participer pleinement aux activités futures sur cette importante question.

12. Le Groupe B se félicitait de l'initiative prise par le Président de la troisième Réunion d'engager de nouvelles consultations informelles et il était prêt à y participer de manière constructive. De l'avis du porte-parole, une nouvelle réunion d'experts gouvernementaux pourrait être convoquée pour faire le point concernant la migration, à l'échelle internationale, de personnel hautement qualifié, en vue de proposer à la CNUCED et, s'il y avait lieu, à d'autres organisations internationales, l'action future qu'elles pourraient mener pour atténuer les conséquences de la migration, en particulier pour les pays en développement, en tenant dûment compte du travail effectué par les groupes d'experts gouvernementaux et d'autres données pertinentes.

13. Le porte-parole a demandé que sa déclaration et le résumé des débats sur ce point de l'ordre du jour soient inclus dans la section du rapport du Conseil à l'Assemblée générale qui traitait de la question.

Décision du Comité de session I

14. A sa 7ème séance, le 24 septembre 1985, le Comité de session a pris note des conclusions et recommandations adoptées par la troisième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie et a décidé de recommander au Conseil, comme il était demandé au paragraphe 5 de la résolution 39/211 de l'Assemblée générale, du 18 décembre 1984, d'inclure dans le rapport qu'il présenterait à l'Assemblée générale, à sa quarantième session, une section portant sur les résultats de la troisième Réunion d'experts gouvernementaux.

Décision du Conseil

15. A sa 678ème séance, le 27 septembre 1985, le Conseil a pris note des conclusions et recommandations adoptées par la troisième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie et a fait sienne la recommandation du Comité de session I à ce sujet.

Note

a/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente et unième session, annexes, point 7 de l'ordre du jour, document TD/B/1073, annexe I.

ANNEXE IV

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

Etat présenté par le secrétariat de la CNUCED a/

Transfert et développement de la technologie : problèmes
qui se posent dans des secteurs d'importance critique
pour les pays en développement

[Résolution 326 (XXXI)]

1. Dans sa résolution 326 (XXXI), le Conseil prie le Secrétaire général de la CNUCED de convoquer un groupe intergouvernemental d'experts sur le transfert, l'application et le développement de la technologie dans le secteur de l'énergie.
2. Dans l'hypothèse où la réunion aurait lieu à Genève en 1986 pendant 10 jours et disposerait d'une équipe d'interprètes en six langues et d'une équipe restreinte d'interprètes, de trois salles de conférence et de 50 pages de documentation au total, les coûts directs des services de conférence sont estimés à 116 000 dollars, sur la base du coût intégral. La réunion serait déduite de la dotation globale prévue dans le calendrier des réunions de la CNUCED pour des groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts.

Note

a/ Essentiel du document TD/B/787/Add.1.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
